



## **Déclaration liminaire**

### **CAPA des professeurs certifiés du 29 juin 2020**

#### **Liste d'aptitude Certifiés - Titularisation BOE - Refus de temps partiels**

L'année scolaire qui s'achève restera, à tous égards, gravée dans nos mémoires.

Elle aura en effet été marquée par de longues luttes menées avec détermination contre des réformes régressives et destructrices, qu'il s'agisse de celle du baccalauréat, des lycées, de la formation professionnelle, de celle des retraites ou de celle de la Fonction publique. Elle aura été grandement bouleversée par la crise sanitaire du covid-19 à laquelle, contrairement aux dires du ministre, le système éducatif n'était pas préparé. Malgré la multiplication d'injonctions contradictoires, d'atermoiements, malgré le manque de moyens de tous ordres, les personnels de notre institution ont cependant fait preuve, à l'instar de tant d'autres personnels, de qualités de dévouement et d'adaptation rapides et efficaces.

Aussi quelle n'est pas la colère des professeurs de s'être vus traiter de « fainéants », de « décrocheurs » par bon nombre de journalistes sans qu'à aucun moment leur ministre ne s'insurge vraiment contre de tels propos : il est vrai que la porte-parole du gouvernement auquel il appartient avait elle-même suggéré aux professeurs « qui ne travaill[ai]ent pas » d'aller aux champs aider les agriculteurs à ramasser les fraises...

Quel n'est pas leur dépit de voir la façon dont est désormais gérée leur carrière, du fait de la Loi Dussopt : en toute opacité, dans les bureaux de leur employeur, sans que les élus représentants ne puissent plus faire en même temps que lui le travail de contrôle des données, n'aient plus voix au chapitre, dans les GT ou CAP, en matière notamment de mobilité de carrière. Nous pouvons constater combien sont néfastes les effets de cette loi sur le mouvement intra-académique de cette année. Des résultats tombés le 24 juin, deux jours avant la date initialement retenue, sans que les agents en soient avertis, des cartes scolaires dont on se demande à quelle aune elles ont été traitées, des mutations proprement incompréhensibles, sans parler de toutes les difficultés rencontrées au moment de la vérification des vœux et barèmes pour faire valoir les pièces justificatives. Le SNALC l'avait dénoncé et continue de le faire : nous assistons en France à un recul social sans précédent.

Les quatre derniers mois auront été éprouvants pour l'ensemble des professeurs et peut-être davantage encore pour les stagiaires. Le SNALC regrette profondément la situation qui leur a été faite, entraînant un surcroît de travail et de stress sans précédent.

Concernant la commission d'aujourd'hui, le SNALC remercie le secrétariat de la DPE pour l'ensemble des éléments fournis et les services pour la consultation des dossiers. Il souhaite que soient examinés avec bon sens et humanité, autrement dit avec bienveillance, les dossiers qui nous sont présentés.